

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

**Séance du vendredi 6 mai 2022**

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 02.05.2022

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

L'an deux mil vingt-deux et le six mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie après convocation légale sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents: MM. Patrick BRETEAU, Jean-François SABOY, Cyril CHARBONNIER, Mme Nathalie ALIMY, Mireille EDOUARD, MM. Yves DEVAURAZ-CABANON, Damien DANJOU, Mmes Sandra GUYOU, Sophie ETOC, Catherine CABROL, Christine CAULIE.

Excusés : Aurélie ALONSO a donné procuration à Nathalie ALIMY, Mariette DUFLET a donné procuration à Christine CAULIE.

Absents : Mickaël BARBE, Jean-Jacques SCHMIT.

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU.

M. BRETEAU donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 7 avril 2022 qui est adopté.

M. BRETEAU présente l'ordre du jour :

**1. FINANCES**

- 1.1 Adoption Compte de Gestion 2021 Commune
- 1.2 Compte Administratif 2021 Commune
- 1.3 Affectation de résultat 2021 Commune
- 1.4 Adoption Compte de Gestion 2021 Assainissement
- 1.5 Compte Administratif 2021 Assainissement
- 1.6 Affectation de résultat 2021 Assainissement
- 1.7 Adoption Compte de Gestion 2021 Eau
- 1.8 Compte Administratif 2021 Eau
- 1.9 Affectation de résultat 2021 Eau
- 1.10 Décision modificative (suite à vote du CA et de l'affectation)
- 1.11 Subventions aux associations

**2. PERSONNEL**

- 2.1 Créations de postes :
  - 1 poste d'adjoint technique
  - 2 postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe

**3. ADMINISTRATION GENERALE**

- 3.1 Création d'un emplacement taxi

## 1-1 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire,  
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2021 du budget communal.

## 1-2 Compte Administratif 2021 – Commune

Mme ALIM I présente le résultat du Compte administratif 2021 de la commune :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés	49 566,23			557 935,58		
Opérations de l'exercice	339 659,55	354 240,34	733 368,05	945 799,74		
TOTAUX	389 225,78	354 240,34	733 368,05	1 503 735,32		
Résultats de clôture	34 985,44			770 367,27		735 381,83
Restes à réaliser	425 126,00	232 440,00			192 686,00	
TOTAUX CUMULES	227 671,44			770 367,27		542 695,83

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de Mme Christine CAULIÉ :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 1-3 AFFECTATION DE RESULTAT 2021 - COMMUNE

Mme ALIMI propose l'affectation du résultat 2021 du budget communal et demande au conseil de se prononcer ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### > Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent:	212 431,69	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	557 935,58	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter:	(A1) excédent:	770 367,27	€
	(A2) déficit:	0,00	€

#### > Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	excédent:	14 580,79	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	0,00	€
	déficit:	49 566,23	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	0,00	€
	déficit:	34 985,44	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		425 126,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		232 440,00	€
Solde des restes à réaliser:		192 686,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		227 671,44	€
Excédent (+) réel de financement (R001):		0,00	€

#### > Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		227 671,44	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
	SOUS TOTAL (R1068)	227 671,44	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		542 695,83	€
	TOTAL (A1)	770 367,27	€
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):		0,00	€

#### > Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002: déficit reporté - €	R002: excédent reporté 542 695,83 €	D001: solde d'exécution N-1 34 985,44 €	R001: solde d'exécution N-1 0,00 € R1068: excédent capitalisé 227 671,44 €

#### 1-4 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire,  
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2021 du budget assainissement.

#### 1-5 - Compte Administratif 2021 -ASSAINISSEMENT

Mme ALIMI présente le résultat du Compte administratif 2021 de l'assainissement :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés		67 229,75		482 654,21		
Opérations de l'exercice	36 119,68	30 141,00	33 555,45	72 991,71		
TOTAUX	36 119,68	97 370,75	33 555,45	555 645,92		
Résultats de clôture		61 251,07		522 090,47		583 341,54
Restes à réaliser	49 000,00				49 000,00	
TOTAUX CUMULES		12 251,07		522 090,47		534 341,54

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de Mme Christine CAULIÉ :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 1-6 AFFECTATION DE RESULTAT 2021 - ASSAINISSEMENT

Mme ALIMI propose l'affectation du résultat 2021 du budget assainissement et demande au conseil de se prononcer ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

### > Résultat de la section de fonctionnement à affecter

			39 436,26	€
Résultat de l'exercice	excédent:			
	déficit:		0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:		482 654,21	€
	déficit:		0,00	€
Résultat de clôture à affecter:	(A1)	excédent:	522 090,47	€
	(A2)	déficit:	0,00	€

### > Besoin réel de financement de la section d'investissement

			0,00	€
Résultat de l'exercice	excédent:			
	déficit:		5 978,68	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:		67 229,75	€
	déficit:		0,00	€
Résultat comptable cumulé	excédent:		61 251,07	€
	déficit:		0,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:			49 000,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:			0,00	€
Solde des restes à réaliser:			49 000,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):			0,00	€
Excédent (+)réel de financement (R001):			12 251,07	€

### > Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)				
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)			0,00	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)			0,00	€
<b>SOUS TOTAL (R1068)</b>			<b>0,00</b>	<b>€</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):			522 090,47	€
<b>TOTAL (A1)</b>			<b>522 090,47</b>	<b>€</b>
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):			0,00	€

### > Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté	R002:excédent reporté	D001:solde d'exécution N-1	R001:solde d'exécution N-1
- €	522 090,47 €	- €	61 251,07
			€
			R1068:excédent capitalisé
			-
			€

## 1-7 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire,  
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le percepteur, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2021 du budget eau.

## 1-8 - Compte Administratif 2021 - EAU

Mme ALIMMI présente le résultat du Compte administratif 2021 de l'eau :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés		25 749,07		58 122,16		
Opérations de l'exercice	79 662,85	26 711,00	32 063,52	31 473,38		
TOTAUX	79 662,85	52 460,07	32 063,52	89 595,54		
Résultats de clôture	27 202,78			57 532,02		30 329,24
Restes à réaliser	6 856,00				6 856,00	
TOTAUX CUMULES	34 058,78			57 532,02		23 473,24

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de Mme Christine CAULIÉ :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 1-9 AFFECTATION DE RESULTAT 2021 - EAU

Mme ALIMI propose l'affectation du résultat 2021 du budget eau et demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

### > Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice		excédent:	0,00	€
		déficit:	590,14	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)		excédent:	58122,16	€
		déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter:	(A1)	excédent:	57532,02	€
	(A2)	déficit:	0,00	€

### > Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice		excédent:	0,00	€
		déficit:	52951,85	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		excédent:	25749,07	€
		déficit:	0,00	€
Résultat comptable cumulé		excédent:	0,00	€
		déficit:	27202,78	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:			6856,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:			0,00	€
Solde des restes à réaliser:			6856,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):			34058,78	€
Excédent (+)réel de financement (R001):			0,00	€

### > Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)				
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)			34058,78	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)			0,00	€
		<b>SOUS TOTAL (R1068)</b>	<b>34058,78</b>	<b>€</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):			23473,24	€
		<b>TOTAL (A1)</b>	<b>57532,02</b>	<b>€</b>
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):			0,00	€

### > Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté	R002:excédent reporté	D001:solde d'exécution N-1	R001:solde d'exécution N-1
- €	23 473,24 €	27 202,78 €	-
			€
			R1068:excédent capitalisé
			34 058,78 €

## 1.10 DECISION MODIFICATIVE budget Commune

Budget commune :

Cpte-Op	Libellé	Dépenses	Recettes
001 – OFI	Solde d'exécution	+ 4 975 €	
1068-OFI	Affectation du résultat		+ 4 975 €
60612	Energie	+ 1 077 €	
657362	Subvention au CCAS	+ 1 379 €	
002	Excédent reporté		+ 2 456 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

## 1.11 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme GUYOU propose les subventions aux associations suivantes :

Nom	Alloué en Euros
ACCA	600 €
Association A.S.V.P.	2 500 €
Ecole de Football UCEF	400 €
Association Adichats	2 000 €
Nuits atypiques	1 000 €
Regart photo	200 €
Entr'ad	250 €
Compagnons d'argile	335 €
Ecole de Judo	1 500 €
Les amis du Musée	
Eclats de rire (APE)	300 €
Sursauts	500 €
UNC	250 €
Secours Catholique	200 €
Bazas Culture Cinéma VOG	80 €
Coopérative scolaire (Bombannes)	900 €
TOTAL	11 015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'octroi des subventions telles que précisées dans le tableau ci-dessus et dans le Budget de la commune.



## **4.1 CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE. Et DE DEUX POSTES ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAL 1ERE CLASSE**

### **POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin du service administratif et de l'avancement de grade du personnel communal, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

**DECIDE**, après en avoir délibéré,

#### **Article 1 : création et définition de la nature du poste.**

Il est créé un poste de rédacteur territorial principal 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1er juin 2022, dans le cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

#### **Article 2 : temps de travail.**

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

#### **Article 3 : crédits.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

#### **Article 4 : tableau des effectifs.**

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

#### **Article 5 : exécution.**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur territorial principal 1<sup>ère</sup> classe.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

### **POSTES ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAL 1ERE CLASSE**

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'avancement de grade pour l'année 2022 de certains agents, il est nécessaire de créer deux postes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

**1** - La création de deux emplois d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Ces emplois pourraient être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

**2** - De modifier ainsi le tableau des emplois.

**3** - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **3.1 CRÉATION DE L'AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-6,

Vu le code des transports,

Vu le code de la route,

Vu la loi n° 2014-1104 du 1er octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur et son décret d'application n° 2014-1725 du 30 décembre 2014

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des taxis dans la commune,

M. le Maire informe qu'une personne, chauffeur de taxi, est inscrite sur le registre de liste d'attente de la mairie, il propose de prendre arrêté portant sur le nombre d'autorisation de stationnement pour taxi.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire de prendre arrêté portant création de UNE autorisation de stationnement de taxi sur la commune de VILLANDRAUT située place Gambetta.

Dit que le nombre d'autorisations de stationnement pourra être modifié, en tant que de besoin, par arrêté municipal.

Décide que la mise en circulation et le stationnement d'un taxi sur le territoire de la commune de VILLANDRAUT est soumis à l'obtention d'un arrêté du Maire.

Indique qu'il n'y aura pas de lieu de stationnement matérialisé pour taxi sur le territoire de la commune de VILLANDRAUT.

Dit que copie de l'arrêté portant création du nombre d'autorisation de stationnement sera transmise au président de la commission locale des transports publics particuliers de personnes (C.L.T.3P) préalablement à toute création d'autorisation de stationnement.

La séance est levée à 21h.